

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES
91750



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 10 JUIN 2015

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- **Nomination secrétaire de séance**
- 2- **Approbation du compte rendu du 6 Mai 2015**
- 3- **Subventions aux Associations**
- 4- **PARC NATUREL DU GATINAIS**
Délibérer pour appartenance de la commune au Territoire à Energie Positive
- 5- **ORGANISATION**
 - 5.1- Démission de Madame Christine LABORIE dans ses fonctions d'adjointe au Maire
 - 5.2- Décision d'élire un nouvel adjoint ou suppression du poste vacant
 - 5.3- Election d'un cinquième adjoint au Maire et attribution de son indemnité
 - 5.4- Nomination d'un délégué en charge de l'informatique et attribution de son indemnité
- 6- **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 6.1- Fête communale : déterminer et fixer les tarifs des produits et prestations
 - 6.2- Frais écolage année scolaire 2015/2016
 - 6.3- Demande subvention dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD- frais liés aux dépenses du PLU)
 - 6.4- Remboursement cartes scolaires : Collège et Clémenceau
 - 6.5- Présentation et validation de la Charte du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)
- 7- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Décisions du 1^{er} trimestre 2015
 - 7.2- informations générales

L'an deux mille QUINZE, le DIX JUIN, à vingt heures , en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie dématérialisée, individuellement et par écrit le 5 Juin 2015, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Pascale AMIOT, Georges VALLET, Didier GEOFFROY, Denise ECKERT, Sami BEN OUADA, Christine LABORIE, Sébastien LANNEAU, Isabelle NIEL, Thierry THOMAS, Gaston LUCE-ANTOINETTE, Claudine NOYELLE, Simone LAMOURET, Delphine PARONNEAU.

Étaient absents excusés : Laura COLOMINA, Guy LANGEVIN (pouvoir donné à Monsieur Jacques JOFFROY), Stéphanie GALLAND (pouvoir donné à Madame Claudine NOYELLE), Chafika DERFOUL.

Était absent : Claude CHASSERIEAU

Date de convocation : 05/06/2015

Date d'affichage : 05/06/2015

Secrétaire de Séance : Madame Denise ECKERT

20 heures 10, ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du jour, procède à l'appel de chacun des conseillers municipaux.

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Madame Denise ECKERT est nommée secrétaire de séance.

2) Approbation du Compte-rendu de séance du 6 Mai 2015

Aucune observation particulière et le compte-rendu est validé à l'unanimité.

3) Subventions aux Associations

La parole est donnée à Monsieur Didier GEOFFROY pour présenter le détail des subventions aux Associations dont le montant global a été voté en séance du budget en Avril dernier.

Monsieur Didier GEOFFROY précise que les sommes inscrites ont été vues et validées auparavant avec les associations elles-mêmes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal APPROUVE la répartition des subventions annuelles versées aux Associations comme ci-dessous

NOM ASSOCIATION	MONTANT
Amis de St Symphorien	350
AS Football	200
AS Pétanque	200
Chevannes Tennis Club	1000
Clé des champs	200
C P E	1970
Foyer Rural	2500
Golf de Chevannes	200
J T T	1150
JUDO	----
Tennis de Table	800
4X4 PASSION	1050
Total	9620

4) PARC NATUREL DU GATINAIS

Délibérer pour l'appartenance de la commune au Territoire à Energie Positive

Le PNR a été déclaré « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »(TEPCV), distinction attribuée par le ministère de l'Ecologie.

Un TEPCV se caractérise par un programme d'actions comprenant plusieurs objectifs :

- Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports
- Gestion plus durable des déchets
- Développement des énergies renouvelables

- Préservation de la biodiversité
- Éducation à l'environnement et à la participation citoyenne

Une aide financière de 500 000€ pourra être accordée pour atteindre ces objectifs.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et

à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer tout document permettant à la commune de Chevannes de se porter candidat comme « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

5) ORGANISATION

5.1- Démission de Madame Christine LABORIE dans ses fonctions d'adjointe au Maire

Monsieur le Maire fait connaître à l'assemblée la démission de Madame Christine LABORIE dans ses fonctions d'adjointe au Maire mais qui désire conserver son mandat de conseillère municipale. Il précise que Monsieur le Préfet, par courrier en date du 18 Mai 2015 a accepté sa démission.

5.2- Décision d'élire un nouvel adjoint ou suppression du poste vacant

Considérant la démission de Madame Christine LABORIE en qualité d'adjoint, Monsieur le Maire propose de conserver un 5^e adjoint.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE de conserver un poste de 5^e adjoint.

5.3- Election d'un cinquième adjoint au Maire et attribution de son indemnité

Monsieur Didier GEOFFROY se porte candidat au poste du 5^e adjoint au Maire.

Après vote et Monsieur Didier GEOFFROY ayant obtenu l'unanimité des votes, celui-ci est désigné en qualité de 5^e adjoint au Maire

Considérant que Monsieur Didier GEOFFROY a délégué, Monsieur le Maire expose au conseil que les indemnités versées seront identiques à celles des autres adjoints en place.

5.4- Nomination d'un délégué en charge de l'informatique et attribution de son indemnité

Le Maire propose une délégué à Madame Chafika DERFOUL pour la maintenance informatique des différents sites (mairie, écoles, médiathèque)

Intervention de Madame Delphine PARONNEAU, qui se demande si la fonction de Madame Chafika DERFOUL ne fait pas doublon avec le contrat de maintenance de la Sté IBS : il lui est répondu que non, Madame Chafika DERFOUL sera le point de contact de référence entre la Sté d'informatique IBS et la mairie et pourra si nécessaire, satisfaire aux installations futures.

Après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal APPROUVE la désignation de Madame Chafika DERFOUL en qualité de conseillère municipale pourvue d'une délégué à l'informatique.

Il est rappelé que Madame Denise ECKERT, 4^e adjoint au Maire pourvu d'une délégué renonce à la moitié de son indemnité liée à ses fonctions, que cette moitié sera reversée à Madame Chafika DERFOUL, ne modifiant pas ainsi l'enveloppe inscrite au budget.

6). ADMINISTRATION GENERALE

6.1- Fête communale : déterminer et fixer les tarifs des produits et prestations

Madame Pascale AMIOT, prend la parole et présente la proposition de tarifs des produits et prestations pour la fête communale le weekend du 20 juin prochain.

Intervention de Madame Claudine NOYELLE : qui propose que les tarifs qui sont votés soient valables pour n'importe quelle manifestation, pour ne pas obliger le conseil municipal de voter des tarifs pour chaque nouvelle fête.

Le Conseil municipal accepte d'étudier cette proposition et de l'optimiser, si besoin est.

Intervention de Monsieur LUCE-ANTOINETTE : si les tarifs votés sont-ils aussi valables pour les associations ou sont-ils applicables uniquement pour la commune ?

Réponse : les prix validés seront pratiqués pour les seules prestations gérées par la commune. Les associations sont seules responsables de leur propre tarification pour leurs produits ou prestations.

Après en avoir délibéré, et après vote par 2 VOIX ABSTENTION et 14 POUR le conseil municipal ADOPTE les tarifs des produits et prestations suivantes :

prestation	Prix	prestation	prix
Repas du soir (adulte)	15,00	glace	1,00 ou 1,50 ou 2,00
Repas du soir (enfant)	7,00	Barbe à papa	1,00
crêpe	1,00	Structure gonflable	3,00
Canette soda	1,00	Balade à poney	2,00
bière	2,00	Concours de belote	5,00
Bouteille eau, thé, café	0,50	Tombola enfant/adulte	1,00 ou 2,00
Bouteille vin (rouge, rosé, blanc)	5,00	Stand fête des enfants	1,00
chips	0,50	Sandwich/hotdog	2,00

6.2 Frais école année scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire explique que la commune de Chevannes accueille toujours dans ses écoles des enfants d'Auvernaux. Afin de prolonger l'accord avec Auvernaux, il convient de fixer les frais d'écolage pour l'année scolaire à venir : 2015/2016. Le Maire propose de reconduire les tarifs de l'année scolaire 2014/2015 à savoir :

- Enfant primaire : 357€
- Enfant maternel : 479€

Après en avoir délibéré, et après vote par 2 VOIX ABSTENTION et 14 VOIX POUR le conseil municipal DECIDE de fixer les frais d'écolage pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

- Enfant primaire : 357€
- Enfant maternel : 479€

6.3- Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD- frais liés aux dépenses du PLU)

La commune est en train d'élaborer son PLU (Plan Local d'Urbanisme) avec le soutien d'un cabinet d'études spécialisé (INGESPACES) avec lequel elle a passé un contrat.

Dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD – doc Urba) il est possible de solliciter une aide de l'Etat pour compenser les dépenses en matière d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches pour obtenir une subvention sur ce sujet et à signer tout document afférent à cette demande.

6.4- Remboursement cartes scolaires : collègue et Clémenceau

Il est proposé de reconduire les aides aux familles pour les frais de transport à savoir :

- Participation communale de 111€ par enfant usager du circuit spécial « Clémenceau »
- Participation communale de 49€ par enfant usager des transports vers les collèges de Champcueil, Mennecey et Ballancourt

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ADOPTE pour l'année 2015/2016 les tarifs selon les dispositions applicables en 2014/2015.

6.5- Présentation et validation de la Charte du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Le projet de la Charte du Conseil Municipal des Jeunes a été transmis à chacun des conseillers municipaux.

Madame Claudine NOYELLE mentionne ses remarques sur quelques phrases de la Charte présentée.

Il est proposé de représenter la Charte révisée avec les réflexions pertinentes de Madame Claudine NOYELLE au prochain conseil municipal.

Il sera alors représenté au vote afin de procéder officiellement à la création du CMJ et à la nomination de ses membres.

7) INFORMATIONS

7.1- Décisions du 1^{er} trimestre 2015

- 2015/01 : honoraires de la Sté SCB Economie pour le diagnostic pour l'implantation des ateliers municipaux pour un montant de 4125€HT
- 2015/02 : acquisition 10 grilles exposition pour 783,50€HT
- 2015/03 : Marché relatif à l'entretien des locaux de l'école du centre pour un montant annuel de 19.370€HT – Sté POINT NETT
- 2015/04 : convention avec association SESAME
- 2015/05 : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2015/06 : Honoraires architecte maîtrise œuvre pour le préau de l'école maternelle pour un montant de 11.000€HT – DELTA ARCHITECTURE -
- 2015/07 : Prestation de mise à niveau du matériel informatique de l'école du centre pour 1792,58€HT – Sté IBS-
- 2015/08 : Prestation de dématérialisation des actes par la Sté SEGILOG pour un montant de 970€HT
- 2015/09 : Diagnostic avant travaux – école du centre – pour un montant de 330€HT – Sté BEDOC -
- 2015/10 : mission SPS pour le préau de l'école maternelle pour un montant de 1800€HT – Sté BEDOC

7.2- Informations générales

* Le prestataire pour la mise en place d'un columbarium/jardin du souvenir a été retenu : Sté CIMTEA, son devis a été accepté pour un montant de 14 800€HT. Il y a 24 emplacements et chaque emplacement accueille 3 urnes funéraires.

Le règlement du columbarium/jardin du souvenir ainsi que les tarifs de concession seront présentés pour délibération à un prochain conseil municipal.

* Le Maire donne lecture d'un courrier du président de la Chambre des notaires, Monsieur BOUSSAINGAULT, relatif au problème des donations « déguisées » des agriculteurs pour échapper aux DPU (Droit de Prémption Urbain) et DPA (Droit de Prémption Agricole) par la SAFER. Ce dernier demande aux élus la plus grande vigilance.

* Après intervention au niveau du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie, le TEKNIVAL que la Préfecture envisageait de localiser sur le terrain de la DGAC, le 1^{er} mai, a été transféré sur la commune de Cambrai.

* La commune de Chevannes est toujours pressentie pour une aire de grand passage des gens du voyage, au même titre que les communes de Guillerval-Villesauvage et Montlhéry. Pour défendre sa cause, la commune de Chevannes devra présenter un argumentaire sur le problème de l'assainissement sur le terrain pressenti.

* Le SIREDOM propose aux communes qui le souhaitent, et ce à titre gracieux, des PAV (Point d'Apport Volontaire) enterrés. Pour ce faire il faudra passer une convention tripartite avec SIREDOM/CCVE/COMMUNE.

*La commune a été retenue par le SIREDOM, dans le cadre du chantier BRISFER, des jeunes en insertion pour le nettoyage de la commune (dépôts de sauvages). Ce chantier est prévu pour le printemps 2016 et des précisions seront diffusées ultérieurement.

Madame Delphine PARONNEAU demande quand sera posé le panneau lumineux à Clemenceau ? pas de date précisée car nous n'avons toujours pas de réponse de la direction de l'AP HP sur l'autorisation de se raccorder au réseau électrique de l'hôpital. La question sera de nouveau posée au directeur de l'AP HP .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 26